

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication : **2 900 057**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national : **06 03556**

51) Int Cl⁸ : A 63 H 3/02 (2006.01), A 61 J 17/00

12) **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

22) Date de dépôt : 21.04.06.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 26.10.07 Bulletin 07/43.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : DELHAYE MICHEL — FR.

72) Inventeur(s) : DELHAYE MICHEL.

73) Titulaire(s) :

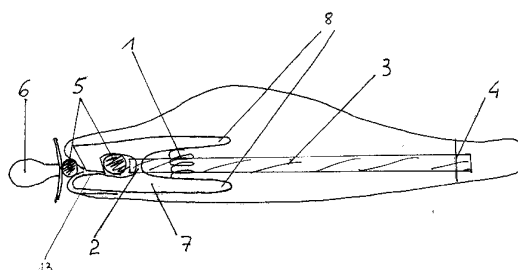
74) Mandataire(s) :

54) **JOUET POUR BEBE DE TYPE PELUCHE ASSOCIE A UNE SUCETTE A ANNEAU.**

57) L'invention concerne un jouet pour bébé de type peluche allongé destiné à solidariser de façon amovible à une extrémité frontale une sucette (6) à anneau (5) pour bébé caractérisé en ce qu'il comprend une pince à rappel élastique (1) à mâchoires frontales s'insérant dans ledit anneau (5), reliées par un axe avec des branches de commande respectives de chaque mâchoire intégrées dans le matériau de remplissage sous l'enveloppe de la peluche, la contrainte prédéterminée d'actionnement d'ouverture des branches de commande pour la libération de l'anneau s'opposant à la force de rappel élastique appartenant à une plage de contraintes non exerçables par un bébé ou enfant.

Le jouet comprend également un moyen allongé souple non extensible (3) reliant par une première extrémité l'axe de la pince à seconde extrémité opposée solidarisée à la partie arrière (4) de la peluche pour éviter l'ouverture des mâchoires de la pince lors d'une traction notamment dans la direction principale de la peluche.

Application aux porte-sucettes à anneau pour bébé et aux peluches pour bébé.



FR 2 900 057 - A1



L'invention ci-dessous détaillée, concerne un ensemble peluche et sucette pour bébé, la sucette étant fixée dans la bouche de la peluche grâce à son anneau par une pince élastique aménagée notamment dans la « bouche » ou la « gueule » de la dite peluche prenant notamment la forme général d'un animal.

5

Cet ensemble permettant au bébé de sucer la sucette, de l'enlever de sa bouche et de la reprendre seul sans l'aide d'aucune personne. La sucette doit pouvoir être enlevée de la peluche par un adulte et non pas par un bébé ou un jeune enfant. Le rappel élastique de la pince est défini par une contrainte prédéterminée en newtons actionnable uniquement par la force d'un adulte.

10

La peluche améliore la préhension de l'ensemble. Pour des contraintes de sécurité, l'anneau de la sucette ne doit pas se dissocier de la pince que selon une contrainte prédéterminée répondant à des normes ou des homologations, supérieure à celles que peut exercer un enfant.

15

L'invention vise à remédier à ces inconvénients.

L'invention concerne un jouet pour bébé de type peluche allongé destiné à solidariser de façon amovible à une extrémité frontale une sucette (6) à anneau (5) pour bébé caractérisé en ce qu'il comprend une pince à rappel élastique (1) à mâchoires frontales s'insérant dans ledit anneau (5), reliées par un axe (2) avec des branches de commande (8) respectives de chaque mâchoire intégrées dans le matériau de remplissage sous l'enveloppe de la peluche, la contrainte prédéterminée d'actionnement d'ouverture des branches de commande pour la libération de l'anneau s'opposant à la force de rappel élastique appartenant à une plage de contraintes non exerçables par un bébé ou enfant.

20

25

Selon des modes de réalisations particuliers :

30

- l'invention comprend un moyen allongé souple non extensible (3) reliant par une première extrémité l'axe de la pince à seconde extrémité opposée solidarisée à la partie arrière (4) de la peluche pour éviter l'ouverture des mâchoires de la pince lors d'une traction notamment dans la direction principale de la peluche.

35

- ledit moyen allongé souple non extensible (3) est au moins un cordon.

- ledit moyen allongé souple non extensible (3) de type cordon est solidarisé par au moins une couture à la partie arrière de la peluche.

40

- l'une des mâchoires comprend au moins une dent protubérante destinée bloquer ledit anneau en traction.

- ladite au moins une dent a une longueur lui permettant de s'insérer dans un logement creux complémentaire aménagé dans la partie interne en regard de la mâchoire opposée.

45

- ladite au moins une dent a une direction principale inclinée vers l'arrière de la peluche dans une plage d'angle comprise environ entre 15° à 25° pour optimiser la retenue de l'anneau lors d'une traction.

50

- ladite au moins une dent est réalisée de matière avec une mâchoire, notamment par moulage.
- lesdites surfaces internes (13) des mâchoires affleurent de manière externe par rapport à l'enveloppe de la peluche pour définir une conformation de « bouche » d'un animal.
- l'enveloppe externe de la peluche comprend au moins une paire d'attache à pinces latérales (11,12) pour positionner et stabiliser le jouet notamment sur un drap par rapport à la bouche du bébé.

10

Le dispositif pour bébé comporte une sucette à anneau et puisse sucer la sucette, l'enlever de sa bouche et la reprendre seul quand il en a besoin. Il lui suffit de baisser la tête pour reprendre sa sucette. Ce geste est guidé par l'odeur de la sucette dont elle est imprégnée lors des premières sussions.

15

Ce dispositif est caractérisé par une pince disposée dans la bouche de la peluche.

Cette pince maintient l'anneau de la sucette (5) qui devient solidaire de la peluche.

La sucette doit pouvoir être enlevée de la peluche par un adulte et pas par un bébé ou petit enfant.

20

La sucette (6) selon la figure 1 est solidaire de la pince (7) qui est reliée à l'arrière de la peluche par un cordon de tissu non extensible (3) et cousu avec le tissu formant le corps de la peluche, ceci pour pouvoir résister à toutes tractions, sans que la pince ne s'ouvre.

25

Pour positionner la peluche munie de sa sucette, deux pinces de fixation aux draps du lit de bébé sont prévues de chaque côté de la peluche Figure 2 (11 et 12). Elles ont également un rôle de stabilisateur.

La peluche doit être très légère (bourrée de fibres synthétiques anti-allergiques) et suffisamment petite pour que le bébé puisse disposer d'un point de préhension lorsqu'il commence à savoir se servir de ses mains.

30

La matière de rembourrage est suffisamment répartie à l'intérieur de la peluche pour « atténuer » ou gommer les bords restants saillants notamment des branches de commande.

Ensuite la peluche seule peut devenir « le doudou » de bébé.

35

Le fait de tirer sur l'extrémité arrière opposée à l'extrémité côté pince engendre une contrainte en traction sur les parois internes de la peluche qui peut faire ouvrir les mâchoires de la pince de façon indésirable en libérant l'anneau de la sucette, par un appui inopiné sur les branches arrières de libération de la pince.

40

Pour cela, selon la figure 1, une pince en plastique, dotée d'un ressort hélicoïdal (1) placé derrière le pivot des deux branches (8), est installée dans la bouche de la peluche. Cette pince est reliée à la queue de la peluche par l'intermédiaire d'un cordon de tissu non extensible (3) et d'une longueur adaptée au modèle de la peluche.

45

Ce cordon est passé à l'avant du pivot de la pince et cousu à l'arrière de la peluche avec le tissu formant le corps de la peluche.

La figure 1 représente une vue en section longitudinale de l'ensemble.

La figure 1a représente un mode de réalisation de la pince avec une dent rapportée

La figure 1b représente un mode de réalisation de la pince avec une dent intégrée de matière à une des mâchoires.

- 5 La figure 2 représente la peluche munie de part et d'autre d'une paire d'attaches à pinces latérales.

La pince peut être fabriquée de deux façons différentes :

10

Figure 2a :

Les branches, coté pince doivent être percées de haut en bas à un diamètre de 5 millimètres avec une tolérance de plus ou moins 1 mm. Ce perçage est effectué sous un angle 15° par rapport à la verticale avec une tolérance de plus ou moins 5°.

15

Une tige plastique du diamètre du trou est mise de force et collée. Sa longueur est déterminée par le fait que lorsque la pince est en position fermée, la tige est incorporée dans les deux branches de la pince et par le fait que lorsque la pince est ouverte, l'anneau de la sucette doit pouvoir passer.

20

Figure 2b :

La pince est moulée avec la branche supérieure formant une dent inclinée de 15 ° à 30° suivant un axe vertical.

- 25 Le but étant que lors d'une traction, l'anneau de la sucette ne puisse pas s'échapper.

Il est à noter que la traction correspondant aux normes européennes et françaises est de 70 newtons à ce jour.

- 30 La pince est reliée à la queue de la peluche pour qu'elle ne s'échappe pas de la bouche de cette peluche lors d'une traction. Cette condition est réalisée à l'aide d'un cordon (3) notamment de tissu non extensible passé d'une part à l'avant du pivot de la pince et d'autre part, cousu (4) à la queue de la peluche directement dans la masse, c'est-à-dire avec le tissu formant le corps de la peluche selon la figure 1.

35

Le mécanisme ainsi réalisé est solidaire du corps de la peluche.

La peluche est ensuite bourrée de fibres synthétiques anti-allergiques souples et légères. Ensuite, il faut fixer la peluche avec sa sucette près de la bouche du bébé pour que, 40 appelons le, le bébé puisse sucer, enlever la sucette de sa bouche et la reprendre seul.

40

A noter qu'à la naissance, le bébé ne sait pas se servir de ses mains ni de ses bras.

Pour cela, il est fixé à droite et à gauche de la peluche, deux pinces plastiques qui ont le double rôle de fixation et de stabilisateur.

45

Il suffit de bien positionner la tétine par rapport à la bouche du bébé, (celui-ci peut reprendre la succion de sa sucette par un simple mouvement de la tête de haut en bas), et de fixer les deux pinces (11 et 12) au drap ou autre du lit selon la figure 2.

Cet ensemble respecte les normes de sécurité européennes et en particulier françaises en vigueur à ce jour.

Ce dispositif peut s'adapter à toutes les peluches d'une dimension adaptée aux bébés.

Cet ensemble sert également de « doudou », ce qui calme et rassure le bébé.

REVENDICATIONS

- 1) Jouet pour bébé de type peluche allongé destiné à solidariser de façon amovible à une extrémité frontale une sucette (6) à anneau (5) pour bébé caractérisé en ce qu'il comprend une pince à rappel élastique (1) à mâchoires frontales s'insérant dans ledit anneau (5), reliées par un axe (2) avec des branches de commande (8) respectives de chaque mâchoire intégrées dans le matériau de remplissage sous l'enveloppe de la peluche, la contrainte prédéterminée d'actionnement d'ouverture des branches de commande pour la libération de l'anneau s'opposant à la force de rappel élastique (1) appartenant à une plage de contraintes non exerçables par un bébé ou enfant.
- 2) Jouet pour bébé de type peluche allongé selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il comprend un moyen allongé souple non extensible (3) reliant par une première extrémité l'axe de la pince à seconde extrémité opposée solidarisée à la partie arrière (4) de la peluche pour éviter l'ouverture des mâchoires de la pince lors d'une traction notamment dans la direction principale de la peluche.
- 3) Jouet pour bébé de type peluche allongé selon la revendication 2 caractérisé en ce que ledit moyen allongé souple non extensible (3) est au moins un cordon.
- 4) Jouet pour bébé de type peluche allongé selon la revendication 2 ou 3 caractérisé en ce que ledit moyen allongé souple non extensible (3) de type cordon est solidarisé par au moins une couture à la partie arrière de la peluche.
- 5) Jouet pour bébé de type peluche allongé selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que l'une des mâchoires comprend au moins une dent (9a) protubérante destinée bloquer ledit anneau en traction.
- 6) Jouet pour bébé de type peluche allongé selon la revendication 5 caractérisé en ce que ladite au moins une dent a une longueur lui permettant de s'insérer dans un logement creux (10) complémentaire aménagé dans la partie interne en regard de la mâchoire opposée.
- 7) Jouet pour bébé de type peluche allongé selon la revendication 5 ou 6 caractérisé en ce que ladite au moins une dent a une direction principale inclinée vers l'arrière de la peluche dans une plage d'angle comprise environ entre 15° à 25° pour optimiser la retenue de l'anneau lors d'une traction.
- 8) Jouet pour bébé de type peluche allongé selon l'une quelconque des revendications 5 à 7 caractérisé en ce que ladite au moins une dent (9b) est réalisée de matière avec une mâchoire, notamment par moulage.

5 9) Jouet pour bébé de type peluche allongé selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que lesdites surfaces internes (13) des mâchoires affleurent de manière externe par rapport à l'enveloppe de la peluche pour définir une conformation de « bouche » d'un animal.

10 10) Jouet pour bébé de type peluche allongé selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que l'enveloppe externe de la peluche comprend au moins une paire d'attache à pinces latérales (11,12) pour positionner et stabiliser le jouet notamment sur un drap par rapport à la bouche du bébé.

1/2

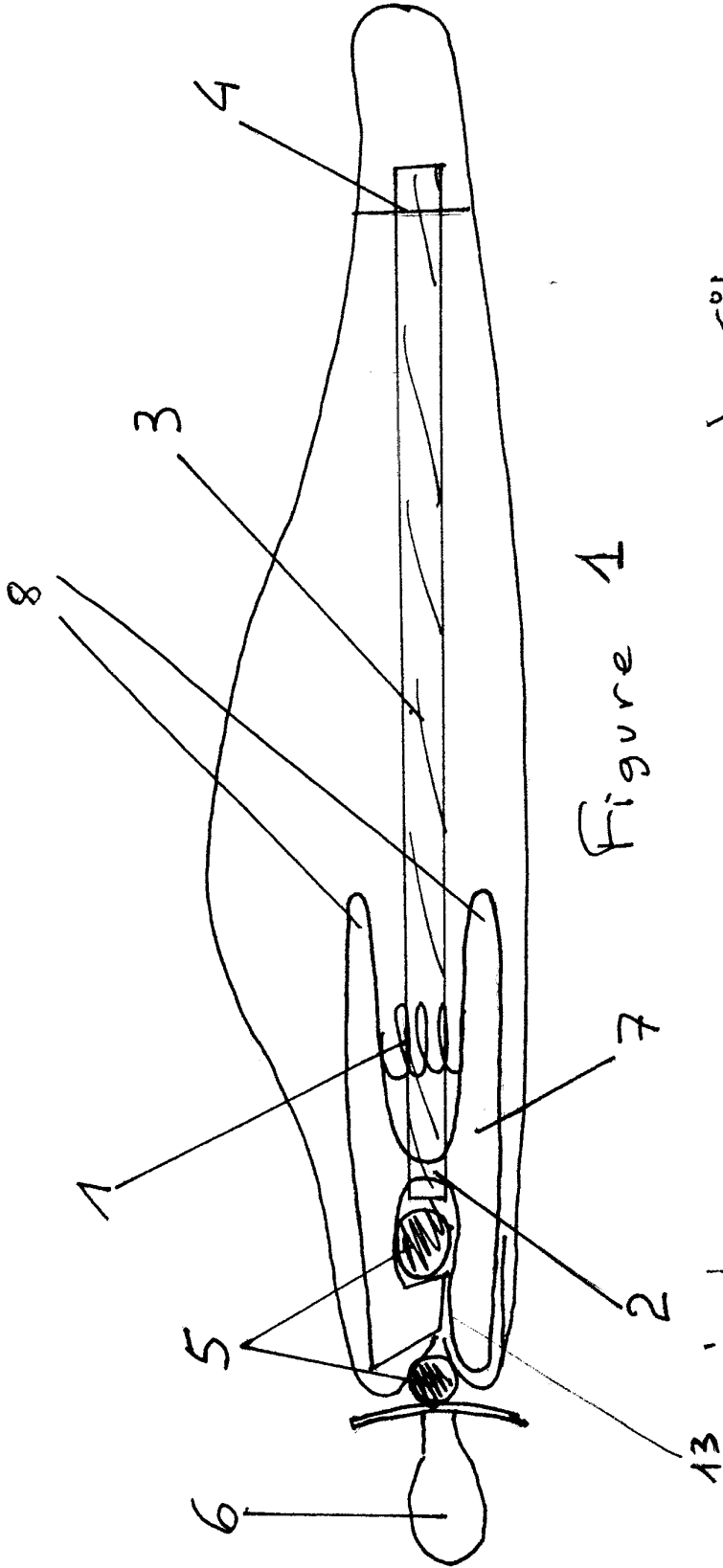


Figure 1

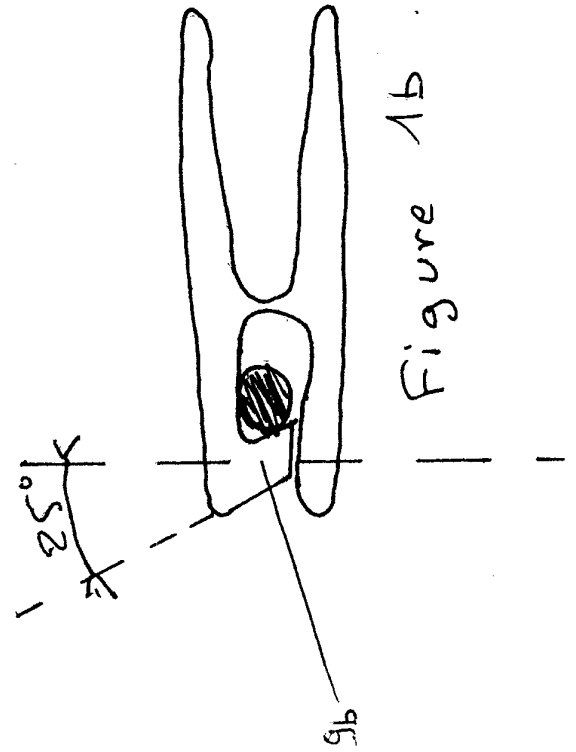


Figure 1b

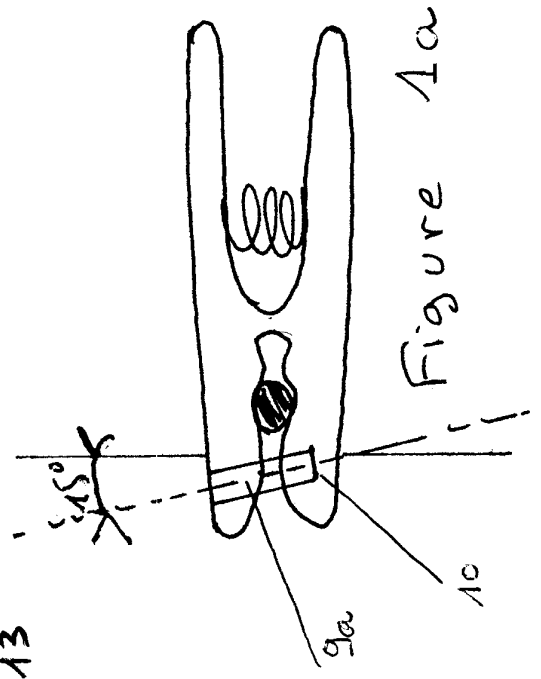


Figure 1a

2/2

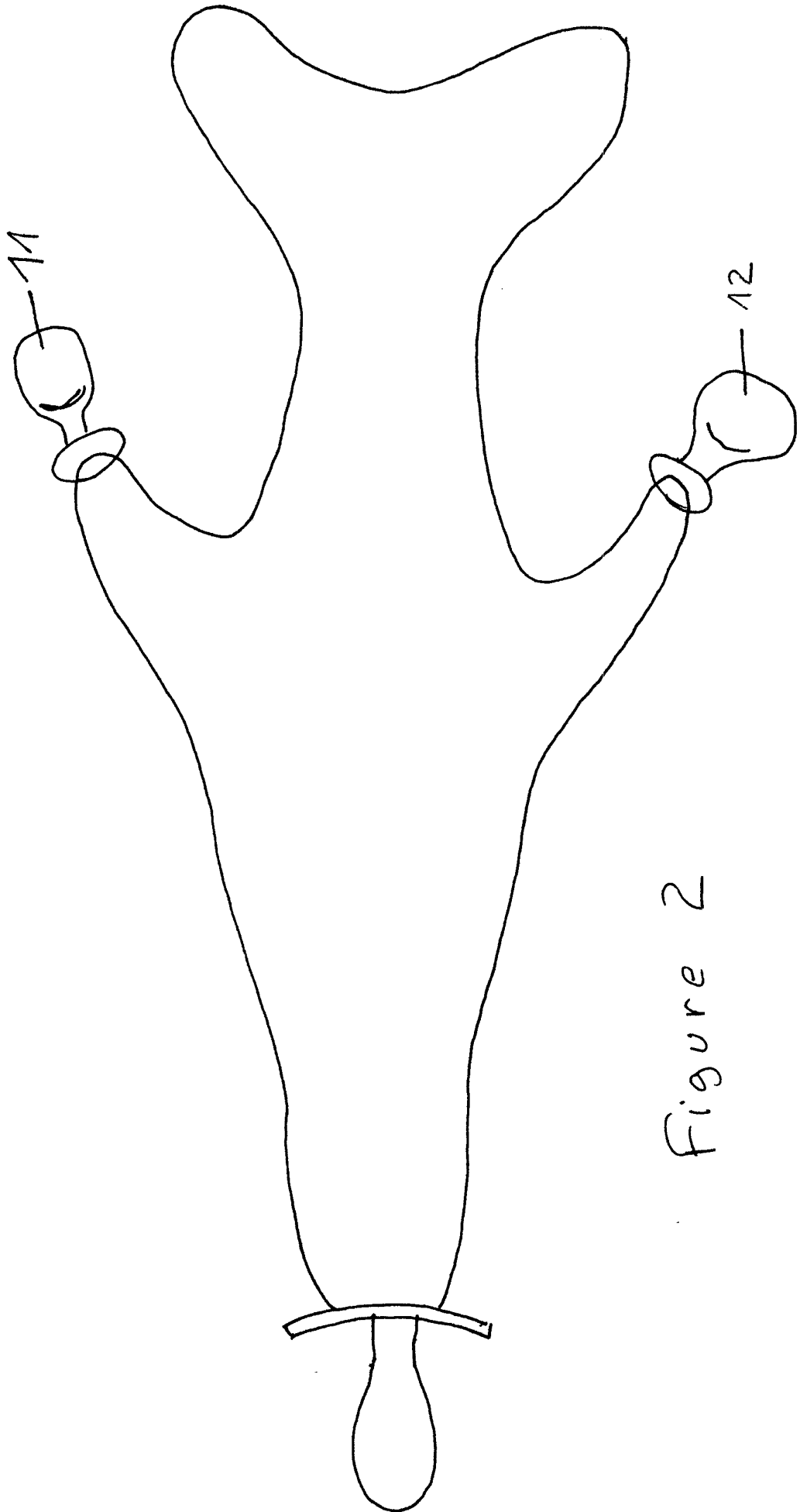


Figure 2



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 678513
FR 0603556

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	FR 2 610 531 A1 (GORGEON NICOLE [FR]) 12 août 1988 (1988-08-12) * revendications 3,4; figures * -----	1	
A	FR 2 836 838 A (GUERINEAU LYDIA PIERRETTE CATH [FR]) 12 septembre 2003 (2003-09-12) * le document en entier * -----	1	
A	US 4 277 910 A (KRAMER REMI T) 14 juillet 1981 (1981-07-14) * le document en entier * -----	1	
A	FR 2 777 168 A1 (VAIVRE LAURENCE DOURET [FR]) 15 octobre 1999 (1999-10-15) * le document en entier * -----	1	
A	US 2002/187719 A1 (SCHNEIDER CARLA [US]) 12 décembre 2002 (2002-12-12) * le document en entier * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A63H A61J
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		1 décembre 2006	Turmo Peruga, Robert
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0603556 FA 678513**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 01-12-2006

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2610531	A1	12-08-1988	AUCUN	
FR 2836838	A	12-09-2003	AUCUN	
US 4277910	A	14-07-1981	AUCUN	
FR 2777168	A1	15-10-1999	AUCUN	
US 2002187719	A1	12-12-2002	US 6666740 B1	23-12-2003